



**PROCES-VERBAL DE LA SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL  
DU LUNDI 27 NOVEMBRE 2023**

L'an deux mille vingt-trois, le vingt-sept novembre, à dix-neuf heures, le Conseil Municipal s'est réuni, à l'espace Arnaud Beltrame, sous la présidence de Monsieur Damien HAYART, maire.

Date de la convocation : 21 novembre 2023

Etaient présents : Monsieur le Maire, V. LEPETZ, M. VERLEY, M. DUMORTIER, C. LAMARQUE, S. LAMBIN, D. HAYART, A. TROUILLET, JS THIBAUT, I. DELMER, B. LEROUGE, Y. BERTAUX, D. VERHAEVERBEKE, O. DELORY, P. DURETZ

Absents non excusés : Madame Catherine WALTER-LEGRAND

Absents excusés : Madame Juliette LECOEUICHE

Absents, excusés, ayant donné pouvoirs :

Monsieur Michel KARLINSKI à Monsieur Daniel HAYART

Arrivée en retard : 20h00

Madame Cassandra CABOUR (Participation au vote à partir du point 14)

Secrétaire de séance : Madame Valérie LEPETZ (Madame Jenny GIUBLESII, auxiliaire)

Enregistrement de la séance par dictaphones, autorisation donnée pour toutes les séances de Conseil Municipal en date du 11 avril 2023, délibération n°02\_11042023.

**1) INSTALLATION DU CONSEIL MUNICIPAL DES JEUNES**

Monsieur le Maire procède à l'installation du Conseil Municipal des Jeunes qui a été élu le 23 septembre 2023.

Il rappelle que la création du Conseil Municipal des Jeunes est un projet porté par l'ensemble de l'équipe municipale et il remercie tous les élus pour avoir mené à terme ce beau projet.

Il rappelle ce qu'est un Conseil Municipal des Jeunes :

- Pour être électeur au CMJ, il faut tout d'abord être résidant de la commune et seuls les élèves du CM1 à la 4<sup>ème</sup> scolaire de septembre 2023 ont pu se porter candidat.

Le mandat de conseiller est de 2 ans, sur 2 années scolaires.

Les élections ont eu lieu le 23 septembre 2023, il y a eu 8 candidats pour 8 postes d'élus.

Le Conseil Municipal des jeunes est un lieu :

- D'apprentissage de la citoyenneté
- D'expression et d'écoute
- De débats et de développement de l'esprit critique

Il permet aux jeunes élu(es) d'être acteurs et actrices du bien commun, à travers la création, la proposition et la mise en œuvre de projets au service de la ville.

Il représente l'opportunité d'un dialogue entre les jeunes élu(e)s et les autres élu(e)s locaux afin de proposer des améliorations pour le territoire sur lequel ils vivent.

Mais être élu(e) au Conseil Municipal des jeunes, c'est avant tout :

- 1) Découvrir le fonctionnement d'une collectivité et ses missions de service public
- 2) Développer sa pensée critique et donner du sens aux actions proposées
- 3) S'impliquer dans la vie de sa commune et développer le partenariat
- 4) Entretenir le devoir de mémoire et participer aux commémorations

Monsieur le Maire appelle les nouveaux jeunes élus (es), les présente à l'assemblée et leur remet leurs écharpes.

- **Mademoiselle Pauline LUKASZCYK Pauline**

Pauline a 13 ans, elle est en 4<sup>ème</sup>, elle est bénévole au club de Gym d'Illies et fait de la danse en plus.

Elle a déjà proposé quelques idées, comme : l'aménagement de jeux pour enfants, l'installation de composteurs dans le village, la création d'un espace pour les ados et bien d'autres ...

- **Monsieur DUMORTIER Robin**

Robin a 11 ans, il est en 6<sup>ème</sup>, il veut devenir océanographe ! Il fait de la batterie, de l'athlétisme, il aime faire du vélo et jouer aux jeux vidéo.

Robin aimerait que l'on puisse agrandir la bibliothèque, y emprunter des jeux, participer à la création d'aires de jeux et d'un skate park sur la commune.

- **Mademoiselle REANT Inès**

Inès a 9 ans, elle est en CM1, elle fait de la gym, du violon et du judo !!!

Elle souhaiterait, elle, pouvoir créer un jardin partagé sur la commune mais aussi pouvoir aller souhaiter un joyeux Noël à tous les habitants en leur offrant un chocolat chaud...

Elle voudrait décorer davantage la garderie et que l'on installe un terrain de jeux sur la commune.

- **Monsieur DRELON Timéo**

Timéo a 10 ans, il est en 6<sup>ème</sup>. Il est déterminé, volontaire et investi dans tout ce qu'il entreprend : tant mieux car il y a du boulot !!!

- **Mademoiselle LAMEIRE Anaëlle**

Anaëlle a 13 ans, elle est en 4<sup>ème</sup> et elle veut un village VIVANT !!!

Elle souhaite plus d'amusements, pouvoir utiliser pour les jeux des matériaux de récupération, organiser des fêtes ou des évènements plus accessibles aux enfants et aux adolescents.

- **Monsieur AVVENIA Luca**

Luca a 11 ans, il est en 6<sup>ème</sup>.

Pour lui, faire partie du conseil municipal des jeunes, c'est « *comme être un petit maire pour mettre en place des projets pour les enfants* » : et tu as raison Luca !!!

Il envisage un parc de jeux avec des animaux comme des chèvres, des moutons ou des poules, également un bassin avec des poissons.

Il aime la lecture et veut pouvoir se rassembler davantage et lire des histoires pour les petits, il aime aussi les balades en vélo et il propose de planter davantage de plantes au niveau des bancs.

- **Mademoiselle LUKASZCYK Manon**

Et enfin, Manon, qui a 11 ans et qui est en 6<sup>ème</sup>. Elle fait de la gym et du théâtre.

Elle aimerait pouvoir installer davantage de jeux dans la cour de récréation comme des toboggans, elle aimerait aussi un skate park.

Elle a évoqué également un parc à chiens ou encore un espace extérieur avec des appareils de sport.

- **Mademoiselle Alice LEBORGNE**

Alice a 9 ans, c'est la benjamine de cette équipe, elle est également en CM1.

Alice a plein d'idées dans différents domaines : écologie, sport, culture, elle souhaiterait davantage de journées « ramassage des déchets » dans le village, fabriquer des nichoirs, participer à la création d'un skate park, elle a aussi des idées pour l'amélioration de la bibliothèque. Elle voudrait développer l'intergénérationnel et bien d'autres choses !

Au nom de tout le Conseil Municipal, Monsieur le Maire leur adresse toutes ses félicitations et ses encouragements.

## **2) DESIGNATION SECRETAIRES DE SEANCE**

Monsieur le Maire propose de nommer, pour ce conseil municipal, Madame Valérie LEPETZ, secrétaire de séance et Madame Jenny GIUBLESINI en tant qu'auxiliaire (cette dernière ne participera pas aux votes des délibérations).

➤ ***Vote du Conseil Municipal : Unanimité***

## **3) ADOPTION DU PROCES-VERBAL SEANCE DU 9 JUIN 2023**

Monsieur le Maire rappelle que ce procès-verbal a été envoyé à tous les membres du Conseil Municipal, il propose donc de l'approuver par un vote.

➤ ***Vote du Conseil Municipal : Majorité des membres présents lors du Conseil Municipal du 9 juin 2023.***

#### **4) DECISIONS MODIFICATIVES AU BUDGET PRIMITIF 2023**

Monsieur le Maire propose les décisions modificatives suivantes au budget primitif 2023 :

##### **EN FONCTIONNEMENT :**

- Compte 6331, chapitre 012 (dépenses) : + 1000 €
  - Compte 6336, chapitre 012 (dépenses) : + 1500 €
  - Compte 6411, chapitre 012 (dépenses) : + 22000 €
  - Compte 6413, chapitre 012 (dépenses) : + 15000 €
  - Compte 6451, chapitre 012 (dépenses) : + 3000 €
  - Compte 6453, chapitre 012 (dépenses) : + 15000 €
  - Compte 6458, chapitre 012 (dépenses) : + 1000 €
  - Compte 6456, chapitre 012 (dépenses) : + 2000 €
  - Compte 6475, chapitre 012 (dépenses) : + 1500 €
- Total, chapitre 012, comptes multiples (ci-dessus) : + 62 000 €**  
**Total, chapitre 011, compte 6042 : - 62 000 €**

##### **Explications :**

*Arrêts en cours : + 130 000 € de remboursement d'indemnités journalières en **RECETTES***

##### **DEPENSES =**

- *Sous-estimation besoins (budget dépenses 2023 revue à la baisse par rapport à 2022)*
- *Congés maternité (augmentation heures agent)*
- *Mi-temps thérapeutiques : salaires versés complètement mais remplacements sur mi-temps*
- *Arrêts donc remplacements nécessaires*
- *Augmentation emplois CDD cantine*
- *Augmentations SMIC et salaires bas échelon (2 fois en 2023)*
- *Augmentation point indice*

##### **EN INVESTISSEMENT :**

##### **OPERATION 223, CIMETIERE :**

- Compte 2188, opération 223 (Cimetière) : + 2600 € (Dessus cavurnes en granit)
  - Compte 21316, opération 223 (Cimetière) : + 3720 € (Fontaine et muret)
  - Compte 21538, opération 223 (Cimetière) : + 2000 € (Branchement eau)
- Total dépenses, opération 223 : + 8320 €**  
**Total dépenses, compte 2313 : - 8320 €**

##### **OPERATION 224, VIDEOPROTECTION :**

- Compte 21568, opération 224 (Vidéoprotection) : +7500 € (Avenant MEL + avenant mairie modification projet branchements)
- Total dépenses, opération 224 : +7500 €**  
**Total dépenses, compte 2313 : -7500 €**
- **Vote du Conseil Municipal : 14 VOIX pour ET 1 ABSTENTION (Monsieur Jean-Sébastien THIBAUT)**

## 5) AUTORISATION DU MAIRE A ENGAGER, LIQUIDER ET MANDATER LES DEPENSES D'INVESTISSEMENT 2024

Comme chaque début d'année, afin d'engager, de liquider et mandater les dépenses d'investissement dans la limite de 25 % avant l'adoption du budget principal, le conseil municipal doit prendre une délibération autorisant ces dernières.

Ces dépenses ne seront pas forcément réalisées, il s'agit d'un prévisionnel afin de pouvoir procéder au mandatement avant avril, si besoin. Ces chiffres ne seront pas forcément repropoés comme tels pour le budget primitif 2024, ils seront ajustés.

Les crédits qui avaient été ouverts en investissement au budget primitif 2020 représentaient une somme de 2 278 587.79 €

Proposition d'ouvrir les crédits suivants :

<u>Opérations</u>	<u>Dépenses à effectuer en 2024 avant le vote du BP Primitif</u>		
<u>Opération 203 (Mairie)</u>	- 6 000 €	-	- 5 000 € (climatisation salle vidéoprotection + prévisions) - 1000 € (prévisions générales)
<u>Opération 200 (Salle Polyvalente)</u>	- 26 000 €	-	- 9 000 € (Nouveau lave-vaisselle et adoucisseur) - 17 000 € (tables et chaises enfants)
<u>Opération 202 (Environnement)</u>	- 22 000 €	-	- 10 000 € (Plantations arbres et arbustes) - 12 000 € (Participation ville travaux MEL Cour du Roy)
<u>Opération 223 (Cimetière)</u>	- 5720 €	-	- Fontaine et muret : 3 720 € - Branchement eau : 2000 €
<u>Opération 224 (Vidéoprotection)</u>	- 71 000 €	-	- 71 000 € (restant dû facture)
<u>Opération 220 (Ateliers)</u>	- 8000 €	-	- 6 000 € (remorque véhicule) - 2 000 € (prévisions remplacement matériel vétuste)
<u>Opération 225 (Temple protestant)</u>	- 55 000 €	-	- 5 000 € (frais architecte)

			- 50 000 € (Travaux temple protestant)
<b>Sans opération compte 2313</b>	- 350 000 €	-	- 10 000 € (frais architecte) - 340 000 € (travaux – construction en cours)
	<b>TOTAL</b>		<b>543 720,00 €</b>

➤ **Vote du Conseil Municipal : Unanimité des membres présents**

**6) DELEGATION ANNUELLE 2024 CONSENTIE AU MAIRE POUR RECRUTER DES AGENTS CONTRACTUELS POUR ACCROISSEMENT TEMPORAIRE D'ACTIVITE**

Monsieur le Maire explique qu'en prévision de la période estivale, il est nécessaire de renforcer les services techniques de la commune.

Il rappelle que l'année passée, le recrutement de personnel supplémentaire à cette occasion a été une réussite.

Il propose de l'autoriser à créer, pour des périodes de 6 mois :

- ♦ au maximum 3 emplois à temps complet dans le grade d'adjoints techniques relevant de la catégorie hiérarchique C pour exercer les fonctions d'agent polyvalent au service du service technique de la ville ;
- ♦ au maximum 1 emploi à temps non complet à raison de 21/35<sup>èmes</sup> dans le grade d'adjoint technique relevant de la catégorie hiérarchique C pour exercer les fonctions d'agent polyvalent au service du service technique de la ville.

➤ **Vote du Conseil Municipal : 15 voix POUR et 1 ABSTENTION ( Monsieur Jean-Sébastien THIBAUT)**

Monsieur Philippe DURETZ demande la parole et pose deux question en rapport avec le personnel communal.

- 1) Il demande s'il est possible de conventionner avec Pôle Emploi (pour rappel pas de convention donc lors d'une rupture conventionnelle les indemnités chômage sont à payer par la Mairie). Monsieur le maire propose de répondre à cette question la prochaine fois, les renseignements seront pris.
- 2) Il demande également si le projet de mise en place d'un Compte Epargne Temps (CET) a été travaillé. Monsieur le Maire laisse la parole à Madame GIUBLES, DGS, qui lui répond que ce projet a été envoyé au Comité Social Territorial dont la prochaine séance aura lieu le 1<sup>er</sup> décembre prochain. Si avis favorable, une délibération sur sa mise en place sera soumise au prochain conseil municipal.

**7) MODIFICATION DELIBERATION N°21 11042023 - INDEMNITES HORAIRES POUR TRAVAUX SUPPLEMENTAIRES DU PERSONNEL COMMUNAL**

Monsieur le Maire informe l'assemblée qu'une délibération modificative est nécessaire concernant les indemnités horaires pour travaux supplémentaires du personnel communal. La SGC d'Armentières nous demande de faire référence aux décrets des postes concernés ou de détailler les postes.

Il convient donc de reprendre la délibération dans sa totalité et notamment le tableau reprenant les modalités concernant l'IHTS, comme suit :

<i><b>Filière</b></i>	<i><b>Cadres d'emplois</b></i>	<i><b>Grade</b></i>	<i><b>Emplois</b></i>	<i><b>Décret d'application</b></i>
Administrative	Rédacteur Territorial	B	Responsable du pôle administration générale, secrétaire de mairie	Décret n°2012-924 du 30 juillet 2012
	Adjoint administratif Territorial	C	Gestionnaire RH, comptabilité Gestionnaire administrative polyvalente Agent d'accueil et polyvalent	Décret n°2006-1691 du 22 décembre 2006
Technique	Agent de maîtrise Territorial	C	Responsable des services techniques Agent des espaces verts	Décret n°2016-1382 du 12 octobre 2016
	Adjoint technique Territorial	C	Responsable des services techniques Agent des espaces verts Agent d'entretien Agent polyvalent (entretien, accompagnement ATSEM, services extra ou péri-scolaires)	Décret n°2006-1691 du 22 décembre 2006
Socio - éducatif	Agent Territorial Spécialisé des écoles maternelles	C	Agent spécialisé des Ecoles maternelles publiques	Décret n°2018 -152 du 1 <sup>er</sup> mars 2018
Animation	Animateur	B	Responsable animation	Décret n°2011-558 du 20 mai 2011
	Adjoint d'Animation Territorial	C	Animateurs	Décret n°2006-1693 du 22 décembre 2006

➤ ***Vote du Conseil Municipal : 16 voix POUR (Unanimité)***

## **8) CONVENTION DE PARTICIPATION FINANCIERE – RISQUE PREVOYANCE COMPLEMENTAIRE AGENTS**

Monsieur le Maire évoque la prévoyance complémentaire pour les agents dont le contrat (souscrit via le Centre de Gestion du Nord) prend fin au 31/12/2023.

Le 10 juillet 2023, le Cdg 59 a conclu une nouvelle convention de participation avec COLLECTEAM – GENERALI VIE.

La commune d'Illies s'étant positionnée pour adhérer à cette nouvelle convention, le comité social territorial a rendu un avis favorable en date du 17 novembre 2023.

Monsieur le Maire propose donc à l'assemblée de l'autoriser à signer cette convention à partir du 1<sup>er</sup> janvier 2024 moyennant une participation financière de la commune s'élevant à 7 € par agent.

➤ ***Vote du Conseil Municipal : 16 voix POUR (Unanimité)***

## **9) CONVENTION DE PARTICIPATION FINANCIERE – RISQUE SANTE**

Monsieur le Maire évoque la participation financière obligatoire des collectivités – employeurs, à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2026, pour le risque santé des agents.

Il propose de la mettre en place à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2024.

Le 10 juillet 2023, le Cdg 59 a conclu une convention de participation avec la MUTUELLE NATIONALE TERRITORIALE.

La commune d'Illies s'étant positionnée pour adhérer à cette nouvelle convention, le comité social territorial a rendu un avis favorable en date du 17 novembre 2023.

Monsieur le Maire propose donc à l'assemblée de l'autoriser à signer cette convention à partir du 1<sup>er</sup> janvier 2024 moyennant une participation financière de la commune s'élevant à 20 € par agent.

➤ ***Vote du Conseil Municipal : 16 voix POUR (Unanimité)***

## **10) BOURSE AU PERMIS 2024**

Monsieur le Maire donne la parole à Madame Maryvonne VERLEY. Cette dernière propose de reconduire cette action pour l'année 2024.

Pour rappel :

Le projet « bourse au permis de conduire » s'adresse aux jeunes d'Illies de 17 à 25 ans, ne disposant pas de suffisamment de ressources pour financer seuls cette formation. Ils s'engagent en contrepartie à réaliser une action bénévole de 130 heures au sein de la ville.

Le choix a été fait de positionner 3 jeunes d'Illies pour l'année 2024.

Ces jeunes doivent avoir un projet d'insertion professionnelle pour lequel le permis de conduire est une nécessité.

Les candidatures seront retenues en fonction de différents critères : sociaux, environnementaux et financiers appréciés par la commission emploi – santé – solidarité.

La mission sera effectuée dans les activités suivantes au sein des services de la collectivité :



divers travaux d'entretien des espaces verts, petits travaux divers.

Une publicité est en cours auprès de plusieurs autos-écoles (Auto-école DOMINIQUE FORMATION, CITY ZEN et JACQUES ET DAVID).

- ***Vote du Conseil Municipal : 16 voix POUR (Unanimité)***

### **11) RENOUELEMENT CONVENTION CAF – CTG**

Monsieur le Maire évoque la nécessité de renouveler la Convention Territoriale Globale (CTG) pour la période 2023-2025.

Cette convention fixe les engagements et définit les perspectives en matière d'action sociale sur la commune ; elle prend à minima en compte les thématiques de la petite enfance, de la jeunesse et de la parentalité.

Le CTG reprend le CEJ mais davantage sous la forme d'un plan d'actions qui formalise un projet de territoire au service des familles, en s'adaptant à toutes les réalités territoriales.

Le seul ajout à cette convention sera le projet de création d'une maison des jeunes.

Il demande à l'assemblée de l'autoriser à signer la convention de renouvellement.

- ***Vote du Conseil Municipal : 16 voix POUR (Unanimité)***

### **12) TARIFS REPAS PERSONNES AGEES**

Monsieur le Maire évoque la nécessité de revoir les tarifs des repas à domicile.

Le prestataire actuel (API COMME A LA MAISON) ayant considérablement augmenté ses prix, probablement la conséquence de l'inflation, et, après avoir fait une mise en concurrence auprès d'autres prestataires, il est proposé le tarif de 8 € par repas, sachant qu'un repas coûte 7.60 € à la commune et qu'une petite marge est proposée pour le coût de l'essence, du personnel de service, etc..

Madame Yvonne BETRAUX trouve que c'est beaucoup, une discussion s'ensuit sur le sujet.

Monsieur le maire tient à mettre à l'honneur les bénévoles.

Monsieur le Maire propose de revoir ce tarif au prix coutant, soit 7.60 €

- ***Vote du Conseil Municipal : 16 voix POUR (Unanimité)***

### **13) TARIFS MANIFESTATIONS COMMUNE**

Monsieur le Maire propose à l'assemblée de définir des tarifs généraux concernant les buvettes organisées pour les manifestations, cette délibération nous est demandée par la SGC d'Armentières. Comme suit :

➤ **BOISSONS :**

- Apéritifs : 3.50 €
- Verre de vin pétillant: 2 €
- Bouteille de vin pétillant : 10 €
- Verre de vin rouge / blanc / rosé : 1.50 €
- Bouteille de vin rouge / blanc / rosé : 8 €
- Pichet de vin : 3 €
- Bière blonde : 2.50 €
- Autres bières : 3 €
- Soft divers : 1.50 €
- Eau 33 cl : 0.50 €
- Eau 1.5 cl : 1.50 €
- Café : 0.50 €
- Thé : 1 €
- Chocolat chaud : 1 €

➤ **RESTAURATION :**

- Sandwichs simples : 2.50 €
- Sandwichs composés : 3 €
- Frites : 1.50 €
- Sandwichs saucisses / merguez : 3.50 €
- Américain : 4 €
- Crêpes : 1 €
- Glaces : 1.50 €
- Petits paquet de chips : 0.50 €
- Croque-monsieurs : 1.50 €
- 

➤ ***Vote du Conseil Municipal : 16 voix POUR (Unanimité)***

### **14) TARIFS LOCATIONS SALLE**

Madame DUMORTIER, adjointe aux associations, explique que, désormais, l'espace Beltrame va également être proposé à la location et propose ainsi de nouveaux tarifs à compter du 01/12/2023, comme suit :

➤ **SALLE POLYVALENTE :**

- Location journée : 8h – 21h

Illinois : 250 €  
Extérieurs : 400 €

- Vendredi 16h30 au Dimanche 16h30

Illinois : 550 €  
Extérieur : 750 €

- Caution (Ménage et matériel) : 250 € + prix d'achat du matériel

➤ **ESPACE BELTRAME:**

- Réunion 2 à 3 h

Illinois : 30 €

Extérieur : 60 €

- Journée : 8h à 21 h (ou + de 3 h)

Illinois : 150 €

Extérieur : 250 €

- Soirée : 16h30 au lendemain midi

Illinois : 250 €

Extérieur : 450 €

- Enterrement :

Illinois : 80 €

Extérieur : 150 €

- Caution (Ménage et matériel) : 150 € + prix d'achat du matériel

Les recettes seront perçues dans le cadre de la régie « recettes diverses » n°481.

➤ ***Vote du Conseil Municipal : 17 voix POUR (Unanimité)***

### **15) VENTE LMH – COMMUNE**

Monsieur le Maire explique qu'une délibération avait été prise en 2019 pour la vente de la parcelle Z004 à côté du cimetière, mais la vente n'a pas été effectuée.

Aujourd'hui, Lille Métropole Habitat se porte acquéreur de 2 parcelles : la Z002 et la Z004 qui sont deux parcelles côte à côte longeant le cimetière.

Ce chemin apparaît sur les anciens cadastres comme étant un chemin rural ; Avant de le vendre Monsieur le Maire explique qu'il faut le désaffecter sur sa longueur totale, soit 270 mètres partant de la rue du Bois Chombart.

Un constat d'huissier a donc été réalisé par Lille Métropole Habitat stipulant que l'entrée du chemin est fermée par une barrière apposée par le locataire actuel et qu'il est en culture.

➤ ***Vote du Conseil Municipal : Unanimité des membres présents (17 voix POUR) (Unanimité)***

Monsieur le Maire évoque la deuxième délibération à prendre : celle décidant l'ouverture de l'enquête publique préalable à la vente des parcelles concernées conformément aux dispositions des articles L 134-1 et suivants du code des relations entre le public et l'administration.

➤ ***Vote du Conseil Municipal : Unanimité des membres présents (17 voix POUR) (Unanimité)***

Une délibération sera prévue au prochain conseil municipal pour la vente des terrains LMH.

Monsieur Jean-Sébastien THIBAUT interroge Monsieur le Maire sur le nombre de logements prévus par l'opération et quelles seront leurs compositions (social, privé ?).

Monsieur le Maire lui répond que 150 logement sont prévus ( conformément au PLH actuel), qu'une mixité est envisagée : environ 30 % de logements sociaux et des terrains libres de construction, mais aussi des logements pour personnes âgées et un peu de collectif (Monsieur le Maire précise qu'il a demandé de limiter au maximum les collectifs).

### **16) RLPI ET TRANSFERT DE POUVOIR DE POLICE**

Monsieur le Maire ne propose pas d'avis formel sur ce sujet, il souhaite que le Conseil Municipal se positionne sur ce transfert de police car, selon lui, si tout est transféré à la MEL, à un moment donné, nous ne serons plus responsables de rien, nous n'aurons plus la « main mise » notamment pour les publicités associatives.

- ***Vote du Conseil Municipal : Avis défavorable à l'unanimité des membres présents (17 voix CONTRE)***

### **17) PROJET ECOLE**

Monsieur le Maire évoque le projet travaux de l'école.

Le marché de cet été a été déclaré infructueux : très peu de candidats et prix très chers.

Monsieur le Maire explique qu'un nouveau marché a été relancé en septembre, il s'est terminé le 31 octobre 2023. Les offres recues sont en cours d'analyse et de négociation ; les prix étant assez élevés, des négociations sont nécessaires.

Monsieur le Maire détaille les subventions obtenues :

600 000 € par le Conseil Départemental

374 852 par la Préfecture (DSIL) – un nouveau dossier sera déposé en 2024

514707 par la Préfecture (Fonds Vert)

Il détaille également les subventions en cours de demande ou de traitement :

- MEL
- DSIL 2024
- Région

Attribution du marché : mercredi 20 décembre à 9 heures.

## **18) INFORMATIONS DIVERSES**

### ➤ **SUBVENTIONS COMPLEMENTAIRES A VERSER AUX ASSOCIATIONS**

- *Comité des Fêtes* : 550 + 530.40 + 500 (2 percolateurs, achat cadeau départ en retraite Mme DEPROST et achat bons cadeaux maisons fleuries) = 1580.40 €
- *Team Rabbit* : 869 € (Pont moto et compresseur)

### ➤ **LOGEMENTS PARTENORD**

- Tout à l'égoût : travaux en cours rue du Hus qui seront terminés pour fin 2023, le reste sera fini en 2024.
- Il restera le problème de l'isolation des logements

### ➤ **PROJET LILLE METROPOLE HABITAT ZONE OREE DU GOLF**

- Explications de Monsieur le Maire sur le retard du projet, notamment dû à la découverte d'une orchidée sauvage par le bureau d'étude. Il présente le nouveau plan proposé par LMH pour le lot ML4, côté Cour du Roy (qui respecte l'emplacement de l'orchidée sauvage avec une nouvelle distribution des maisons).

Demande de balisage de l'espace de l'orchidée trouvée.

Vote (informel) à l'unanimité sur le projet mais Monsieur Jean-Sébastien THIBAUT préfère s'abstenir.

Evocation d'un chemin derrière les maisons rue du Cimetière : domanialité à vérifier.

### ➤ **PROJET OAP FAMILLE CARLE – ABBAYE**

- Présentation par Monsieur le Maire. Demande de Monsieur Daniel sur la réhabilitation de l'abbaye qui avait été prévue dans l'OAP.

Monsieur le Maire répond qu'il veille à ce point déjà évoqué concernant l'abbaye.

Le projet est, dans sa présentation, approuvé à l'unanimité.

La servitude attenante au château du Golf est évoquée. L'idée serait de faire un chemin piétonnier qui mènerait au lotissement : pour l'instant, ce chemin est fermé et il appartient à plusieurs propriétaires. Un accord entre tous est en cours de discussion.

### ➤ **ZONE CROISEE DES WEPPES**

Projet déposé pour l'installation de 3 commerces : marchand / réparateur vélos, opticien et Action, à l'étage une maison médicale.

CDAC : avis défavorable de la commission d'Aménagement.

Demandeur qui a déposé ce jour un recours, une nouvelle commission nationale aura lieu.

Monsieur le Maire était pour ce projet, il évoque sa déception, notamment par rapport aux 40 emplois qui allaient être créés.

Monsieur Olivier DELORY et Monsieur Daniel HAYART évoquent le rond-point qui est beaucoup trop dangereux.

Monsieur Daniel HAYART évoque la possibilité d'agrandir ce rond-point sans expropriation nécessaire.

Monsieur le Maire évoque également les murs anti-bruit avec les tags et les réparations qui sont nécessaires (dégradations suite aux récentes tempêtes). Monsieur DURETZ propose des murs végétalisés.

Projet de liaison cyclable entre Illies et Salomé qui est évoquée par Monsieur le Maire, en attente des financements de l'Etat.

➤ **PROJET VILLAGE AVENIR**

Projet : avoir une aide notamment financière de l'Etat et dans le domaine de l'ingénierie.

Ce projet vise à valoriser les espaces de nature et de biodiversité et à développer les espaces sportifs et de loisirs, intégrés dans le cadre de vie.

➤ **LABELS 2023**

- « Ici Je mange Local » 1<sup>ère</sup> étoile : minimum 20 % de produits locaux ( projet porté par Mmes LEPETZ, LAMBIN et LAMARQUE)

- « Apicité » : 1<sup>ère</sup> abeille ( projet porté par Mr Philippe DURETZ)

➤ **COLLECTE BANQUE ALIMENTAIRE**

Félicitations aux bénévoles de la part de Monsieur le Maire.

Voir si Illies arrive encore premier du secteur.

Manque de contenants donnés par l'association Partage en Weppes (ce point sera remonté par les élus).

Beaucoup de participation du Conseil Municipal des Jeunes, Mme LEPETZ évoque le projet d'étendre aux autres jeunes, l'année prochaine.

➤ Monsieur Philippe DURETZ évoque le père Noël qui sera là le 24 décembre (oublié dans l'agenda des fêtes) de 15h à 18h.

Fin de séance 20h49.

Le Maire,

La (ou les) secrétaire(s) de séance